



# LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PAUDEX / N° 41 / NOVEMBRE 2024

IMPRESSUM: ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PAUDEX



## ENJEU MAJEUR

Avec l'adoption presque complète du dernier PACOM et l'acquisition du

bâtiment de la Bordinette 8, qui permettra de conserver le Café de Paudex et de créer des logements d'utilité publique, notre commune se développe tout en gardant l'esprit villageois et convivial cher aux Paudéziennes et aux Paudéziens. Cependant, cette évolution bienvenue et nécessaire soulève certaines problématiques, déjà présentes, qui vont s'intensifier dans le futur. En effet, les besoins d'accueil, que ce soit pour la petite enfance, pour le parascolaire ou pour la prise en charge de nos aînés, se font de plus en plus pressants.

Répondre à ces demandes constitue un enjeu majeur. Ainsi, les finances communales seraient aptes à relever ce défi si, depuis une dizaine d'années, les deux tiers des recettes fiscales ne devaient pas alimenter la péréquation intercommunale et la facture sociale. En effet, malgré la dernière réforme, le système cantonal en vigueur demeure profondément injuste pour la commune de Paudex, comme l'a souligné le dernier jugement du Tribunal fédéral. Espérons que les procédures en cours aboutissent, afin que les habitants de la commune puissent profiter au mieux du produit de leurs impôts.

Pour ce premier édito, je tiens à saluer le travail des Municipales, des Municipaux et de l'administration communale, qui trouvent de nouvelles solutions à des problèmes toujours plus complexes. Je souhaite également remercier le bureau du Conseil, l'ensemble du Conseil communal ainsi que les habitants de Paudex de leur confiance, que j'espère honorer de la meilleure manière possible.

ROBIN LEMMEL  
Président du Conseil communal

## LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ VONT BAISSER DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025



Le tarif de base de l'électricité baissera de 17,6% en 2025 (taxes incluses). Pour un ménage moyen, cela représente une économie annuelle d'environ 163 francs. Cette bonne nouvelle résulte de la baisse du prix de l'énergie et des taxes fédérales prélevées par Swissgrid pour la réserve d'électricité et les services système.

Après l'envolée des prix de l'électricité, le retour à une situation plus conventionnelle se répercute dans les tarifs 2025. Ainsi, la Municipalité, satisfaite de la bonne collaboration avec les SiL, peut détailler la baisse des tarifs de l'électricité, qui se composent des trois éléments suivants.

**Energie** Le recours à l'approvisionnement des SiL continue de porter ses fruits. Pour 2025 et pour les clients avec le tarif de base NATURE profil SIMPLE, le prix de l'énergie baisse de 27%, pour s'établir à 12,73 ct./kWh (contre 17,42 ct./kWh auparavant).

**Acheminement** Grâce à une bonne qualité du réseau distribution de Paudex, ainsi que du réseau en amont, le prix de l'acheminement reste quasi stable. Ainsi, pour 2025 et pour les clients avec le tarif de base NATURE profil SIMPLE, le prix de l'acheminement baisse de 2%, pour s'établir à 8,65 ct./kWh (contre 8,83 ct./kWh auparavant).

Le montant de la facture d'électricité comprend également le coût des services système, gérés par Swissgrid, qui diminuera de 26,7%, pour s'établir à 0,55 ct./kWh (contre 0,75 ct./kWh) et la taxe pour la réserve d'électricité, initiée en 2024, diminuera fortement de 80,8%, pour s'établir à 0,23 ct./kWh (contre 1,20 ct./kWh).

**Taxes et redevances** Le dernier élément constitutif du coût de l'électricité est composé des taxes perçues par la Confédération, le Canton et la commune. Pour 2025, les taxes fédérales, cantonales et communales restent stables.

En définitive, pour un ménage paudézien consommant 2500 kWh/an d'électricité, la facture annuelle d'électricité diminuera en 2025 de 163,23 francs TTC, soit de 17,6%.

Par ailleurs, ces baisses engendrent une diminution du tarif de reprise (avec garantie d'origine) à 11,12 ct./kWh pour les installations de production solaire d'origine photovoltaïque dont la puissance installée est inférieure ou égale 500 kW.

FARHAD KEHTARI - MUNICIPAL

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

## PACOM ET NOUVEAUX PROJETS



Le nouveau plan d'affectation communal est entré en vigueur en juin 2024 sur l'ensemble de la commune, à l'exception de quatre parcelles au bord du lac pour lesquelles un recours est en traitement à la Cour de droit administratif et public de l'État de Vaud (CDAP). La conséquence est que, maintenant, les nouveaux projets peuvent être autorisés conformément aux règles du nouveau plan d'affectation, et n'ont plus à suivre les règles devenues parfois désuètes de l'ancien PGA (lucarnes, taille des ouvertures, etc.

normes de la zone de moyenne densité.

D'autres projets sont encore en gestation sur la commune, à des stades d'avancement différents. Ils donneront naissance à de nouveaux immeubles destinés majoritairement au logement. Dans tous les cas, nous veillons à ce que les projets respectent les différentes règles en vigueur et qu'ils s'intègrent harmonieusement dans la commune. Il s'agit notamment de préserver les espaces verts et l'arborisation, de prévoir des places de jeux, un système de gestion

des déchets, des places de parc pour voitures, deux roues motorisés ou vélos, ainsi que la bonne accessibilité pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas toujours facile dans un territoire aussi exigu, construit et parfois pentu que celui de la commune de Paudex.

Ces différents projets vont renforcer l'offre de logements sur la commune, qu'il s'agisse de logements en PPE ou de logements destinés à la location. Nous savons qu'il y a de fortes attentes, compte tenu du fait que très peu de logements ont été créés ces dernières années sur la commune.

Les projets mis à l'enquête sont publiés sur notre site internet, où vous pouvez les examiner à votre guise (Rubrique *Vivre à Paudex / Enquêtes en cours*). Vous pouvez également venir consulter le dossier à l'administration communale.

JEAN-FRANÇOIS SPRING  
MUNICIPAL



## VÉLO

## PLACES DE PARC POUR VÉLOS

Il y a quelque temps, une commission a été créée pour étudier la question du stationnement des vélos dans notre commune. Sous l'impulsion de Mme Crousaz et de M. Subilia, tous deux membres du Conseil communal, et de votre serviteur, les possibilités d'améliorer ce stationnement ont été examinées. En effet, la commune dispose actuellement de peu d'emplacements pour vélos.

Les membres de la commission ont d'abord identifié plusieurs lieux pertinents sur le territoire communal, ainsi que le type de mobilier adéquat. Puis des offres ont été sollicitées auprès de deux entreprises locales.

Ces propositions ont ensuite été présentées en séance de Municipalité afin de faire un choix. La Municipalité a décidé d'installer des arceaux similaires à ceux déjà en place à proximité de l'entrée de l'administration communale, dans un souci de cohérence esthétique sur l'ensemble du territoire communal. De plus, ces équipements répondent efficacement aux besoins de sécurité des usagers.

Dans un premier temps, une dizaine d'arceaux seront installés au chemin des Peupliers, à l'ancien emplacement devenu désuet. Nous espérons que cela permettra de réduire le stationnement des vélos sur la plage, ce qui n'est pas autorisé. Quelques

arceaux seront également posés au chemin du Port, afin de répondre aux besoins des usagers de la buvette et de la place du 1<sup>er</sup> août.

La voirie effectuera des relevés pour évaluer l'utilité de ces installations. En fonction de leur utilisation, nous déciderons soit d'augmenter le nombre de places disponibles, soit de maintenir la situation actuelle.

La commission sera à nouveau consultée après cette première phase pour examiner les résultats de l'opération et, le cas échéant, formuler de nouvelles propositions.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC



## INFRASTRUCTURES

## LA CAMPAGNE MARCEL A ÉTÉ ÉQUIPÉE DE NOUVEAUX BANCS

**S**uite à l'abattage de notre cèdre au milieu de l'année 2024, nous avons décidé de revaloriser au maximum ce vénérable arbre, afin lui permettre de continuer d'exister dans notre commune.

Ainsi, votre Municipalité a décidé de faire fabriquer des bancs et des planchettes décoratives. C'est la jeune société Treebreathe ([www.treebreathe.ch](http://www.treebreathe.ch)) qui s'est occupée de l'abattage et de la revalorisation de cet arbre.

Les bancs ont été posés dans le courant du mois de septembre. Notre service de voirie a préparé les socles en béton qui ont accueilli ces magnifiques bancs. Nous sommes enchantés du rendu de ces assises.

Les planchettes d'apéritif sont disponibles auprès de l'administration communale au prix de 35 francs.

N'hésitez pas à aller à la Campagne Marcel pour découvrir ces bancs et en profiter.

CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE

## TRAVAUX

## TRAVAUX DANS LES IMMEUBLES COMMUNAUX

### Bordinette 12 bis (Campagne Marcel)

Vous avez pu voir démarrer le chantier de rénovation du bâtiment qui abrite notamment l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et le caveau communal. La première étape consistait à rénover et à isoler la dernière partie de la toiture qui accusait le poids des ans. La charpente est terminée et les couvreurs sont en train d'apporter la touche finale.

Nous réfléchissons maintenant à la meilleure utilisation des espaces intérieurs. Parmi les différentes options qui s'offrent à nous, nous étudions soit la création d'un ou deux appartements destinés à la location, soit une extension de l'UAPE pour permettre d'accueillir plus d'enfants dans de bonnes conditions. Une fois cette décision prise, nous pourrions solliciter un crédit de construction auprès du Conseil communal et lancer les travaux correspondants.

### Bordinette 8 (Café de Paudex)

Avec la décision d'acquérir l'immeuble abritant le Café de Paudex en faisant usage de son droit de préemption, la commune s'est engagée à créer quatre logements d'utilité publique (logements à loyer abordable) dans les étages supérieurs. Il est prévu de faire un appartement de trois pièces et trois appartements d'une pièce.

Le Conseil communal a validé un crédit d'étude et notre architecte travaille maintenant à établir les plans détaillés en vue d'une mise à l'enquête.

Les travaux se feront en veillant à perturber le moins possible l'exploitation du Café de Paudex.

### Côtes Saint-Maire

Au nord de la route du Simplon, en face de la station-service, trois immeubles devraient voir le jour ces prochaines années. Deux seront construits par un promoteur et comporteront des appartements en PPE, avec un front de rue destiné à des activités commerciales. Un autre immeuble sera construit par la commune de Paudex, avec des logements à loyer abordable destinés à la location. Un front de rue pourra aussi accueillir des activités commerciales ainsi que, probablement, un CAT (centre d'accueil temporaire) pour personnes âgées. Les mises à l'enquête se feront prochainement.

La réalisation de ces trois immeubles permet d'envisager la création de 75 appartements de tailles diverses, entre une et quatre pièces, répartis entre les trois immeubles, avec des espaces extérieurs agréables et soignés offrant une bonne qualité de vie dans le quartier.

JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL



## NATURE

# NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

La nécessité de conserver des milieux naturels diversifiés et de qualité pour faire face aux enjeux, notamment du changement climatique, est aujourd'hui clairement établie. La compréhension de l'interdépendance des équilibres entre l'être humain et la nature s'est aussi renforcée. Notre qualité de vie et notre prospérité économique actuelles dépendent aussi de la biodiversité et de la qualité paysagère de notre canton, d'où la nécessité de disposer d'une loi à même de relever ce défi.

Ainsi, le Canton de Vaud a mis en œuvre une nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) en 2022, ainsi que son règlement d'application du 29 mai 2024.

En application de la LPrPNP, tout le patrimoine arboré est protégé, dès 40 cm de circonférence. Les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers hautes tiges, non soumis à la législation forestière. Des changements majeurs affectent ainsi les propriétaires. On ne parle plus d'autorisation d'abattage, mais de demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré. Elle est possible dans trois cas :

- 1) risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés,
- 2) entrave avérée à l'exploitation agricole,
- 3) impératifs de construction ou d'aménagement.

Les tailles de branches d'une circonférence de 25 cm et plus ou impactant fortement leur forme naturelle doivent faire l'objet d'une demande de dérogation à la commune. La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant 30 jours par affichage aux piliers publics.

Lors d'un abattage, le remplacement s'effectue par la plantation de nouveaux arbres, selon le principe d'un pour un. Les mesures sont définies en fonction de l'essence, et la valeur biologique et paysagère des éléments

supprimés. À noter que les interventions sur les haies monospécifiques, les haies non indigènes et les buissons dans les zones à bâtir ne requièrent pas d'autorisations.

Par ailleurs, chaque commune doit établir un inventaire des arbres remarquables.

Cette loi fixe en outre de nouvelles normes pour la cueillette de champignons dans le canton. La cueillette est interdite du 1<sup>er</sup> au 7 de chaque mois et limitée à 2 kg par personne et par jour, toutes espèces confondues.

CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE



## TOURISME

# LA COMMUNE DE PAUDEX INTRODUIT LA TAXE DE SÉJOUR



**E**n septembre de cette année, votre Municipalité a pris la décision de rejoindre la communauté touristique de la région lausannoise. Cette initiative a été approuvée le 7 octobre par le Conseil communal, qui a suivi les recommandations de la Municipalité.

Mais pourquoi adhérer à cette communauté et percevoir une taxe de séjour, me direz-vous? Certes, il est vrai que nous ne disposons pas, à ce jour, d'établissement hôtelier sur notre commune. Toutefois, nous comptons un petit nombre de locations, notamment de type Airbnb.

Premièrement, par souci d'équité avec le parc hôtelier, il nous a semblé juste que tous, y compris les logements touristiques alternatifs, participent à la perception de cette taxe.

Deuxièmement, l'adhésion à cette communauté touristique offrira à Paudex une meilleure visibilité auprès des touristes de la région. Cela se traduira notamment par l'inclusion de notre commune dans des guides touristiques et gastronomiques remis aux visiteurs.

Troisièmement, les touristes séjournant à Paudex pourront bénéficier de la «Transport Card», une carte offrant un accès gratuit à tous les transports publics sur les sept zones du réseau Mobilis.

Enfin, quatrièmement, cette adhésion permettra d'obtenir de l'aide financière pour certaines de nos activités à vocation régionale, telles que le cinéma en plein air ou les concerts dans le cadre du festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec qui, je l'espère, se dérouleront égale-

ment sur le territoire de Paudex pour les années à venir.

Quels sont alors les inconvénients, me demanderez-vous? Ils sont peu nombreux. Certes, cela générera un très léger surcroît de travail administratif pour notre personnel, mais étant donné le nombre restreint de logements concernés, cette tâche ne devrait pas être trop lourde. Après avoir accueilli le congrès mondial de la médecine chinoise et grâce, maintenant, à cette vitrine offerte par Lausanne Tourisme, Paudex gagnera en visibilité. «Pour vivre heureux, vivons cachés», disait le philosophe Jean-Pierre Florian, mais je pense, au contraire, que c'est avec les autres que l'on s'épanouit.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC

## ÉVÈNEMENT

# FESTIVAL INTERNATIONAL DES 5 ÉLÉMENTS DE LA MÉDECINE CHINOISE



Lorsque, au début du printemps, M.Ho, propriétaire du restaurant du même nom, est venu me voir pour me demander de louer des locaux communaux afin d'y organiser un Festival international des 5 éléments de la médecine chinoise, j'ai été pour le moins surpris. Que pouvait offrir une si petite commune à un congrès de cette envergure ? Finalement, bien des choses. Paudex dispose en effet de lieux de conférences parfaitement adaptés et modernes, ainsi qu'un environnement idéal pour la détente, avec sa plage, son bord du lac et sa campagne verdoyante.

Après cinq jours passés à Paudex, le comité d'organisation de la manifestation a fait un retour plus que positif. Voici quelques impressions recueillies :

*Le Festival des 5 éléments de la médecine chinoise, organisé du 12 au 16 août dernier par IRCM Inter-*

*national sous la présidence de Maître Kiu Caracani, a été un franc succès, promouvant des activités destinées à améliorer la santé au quotidien. Chaque matin, les participants ont pratiqué le Taiji (forme 24) et le Qi Gong des 5 animaux sous la direction de Maître Pei Pei, venu de la province d'Anhui, en Chine. Ils ont également pu ressentir les bienfaits du pranayama yoga, guidés par le Dr Pulparampil, originaire du Kerala, en Inde.*

*Maître Wu, également de la province d'Anhui, a partagé ses vastes connaissances en Feng Shui, adaptées à la région lausannoise.*

*Les après-midi ont été animés par des conférences sur la médecine intégrative occidentale, présentées par des médecins experts suisses, ainsi que sur la médecine traditionnelle chinoise, avec des intervenants envoyés par deux hôpitaux et deux universités de la province d'Anhui. Le programme comprenait également des ateliers sur le mouvement et le chant.*

*Les paniers-repas, préparés par le restaurant Chez Ho, et les pauses baignade à la plage de Paudex ont ajouté une touche conviviale très appréciée de tous.*

*L'organisateur tient à remercier chaleureusement M. Chaubert, Syndic, ainsi que la commune de Paudex pour leur accueil.*

*Les partenaires officiels chinois, dont l'Université de médecine chinoise d'Anhui, les premier et deuxième hôpitaux affiliés, ainsi que le comité de médecine traditionnelle de l'Association anti-cancer chinoise ont été séduits par la région. La province d'Anhui, qui compte 61 millions d'habitants, a été ravie de cette collaboration.*

*Encore un grand merci au comité d'organisation pour avoir fait rayonner Paudex jusqu'aux contrées lointaines de Chine.*

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC

# 20 septembre 2024

## En santé à chaque pas!

### Journée internationale à pied à l'école

Bouger c'est important pour la santé des enfants. Ça tombe bien : le chemin de l'école est l'occasion parfaite de leur offrir un exercice quotidien!

Aller à l'école à pied ou à vélo, c'est bon pour le corps et pour la tête. Si tout le monde s'y met, on réduit la pollution et les risques d'accidents aux abords des écoles.

Faites un grand pas pour la santé de vos enfants : choisissez d'aller à pied ou à vélo à l'école!



Contact & Informations  
ATE Association transports  
et environnement  
Bureau romand  
Rue des Gares 9, 1201 Genève  
022 555 90 06  
sarah.widmer@ate.ch



journee-a-pied.ch

Pour une mobilité  
d'avenir **ate**



FAPERT



JURA CH  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



#### BOUTIQUE

## NOUVEAUX ARTICLES EN VENTE À LA COMMUNE DE PAUDEX !

La commune de Paudex est heureuse d'annoncer la mise en vente d'articles, disponibles à la réception de l'administration communale.

Vous y trouverez :

- **T-shirts** rouge et blanc arborant fièrement les couleurs et le logo de notre commune. Disponibles en plusieurs tailles, ils sont parfaits en toute occasion. Prix : Fr. 15.-
  - **Drop-stop**, l'accessoire indispensable anti-goutte de vin pour protéger vos vêtements lors de vos repas festifs. Prix : Fr. 3.-
  - **Essuie-lunettes**, pour garder vos lunettes impeccables tout en représentant notre commune. Prix : Fr. 3.-
  - **Planchettes en bois**, pour vous souvenir du Cèdre de la Campagne Marcel. Prix : Fr. 35.-
- Venez vite découvrir ces articles et repartez avec un souvenir aux couleurs de Paudex !  
Horaires de vente : du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture de la réception.

THALIA GARCIA, APPRENTIE 1<sup>È</sup> ANNÉE,  
GREFFE MUNICIPAL

## ASSOCIATION CAP

## LA SAISON MUSICALE AU CAVEAU



Le charme du caveau, la variété et le talent des artistes ne manqueront certainement pas de vous intéresser.

L'Association CAP – Culture et Animation à Paudex – vous propose un programme riche et varié pour cette nouvelle saison 2025.

L'entrée est libre, une collecte au chapeau est organisée en faveur des artistes.

Toutes les informations sur le programme, le formulaire d'adhésion, les statuts, etc., sont disponibles sur [www.capassociation.ch](http://www.capassociation.ch)

## PROGRAMME 2025

**VENDREDI 7 FÉVRIER - 20H**  
VINCENT SCHMIDT ET NATAN NIDDAM  
Duo guitare – piano

**VENDREDI 7 MARS - 20H**  
JULIA FROSCHAMMER AU PIANO  
ET LAURA SANCHEZ-BATALLA AU VIOLONCELLE  
De Beethoven à Piazzola

**VENDREDI 11 AVRIL - 20H**  
ALEXIS BAZELAIRE – HAUTBOIS ET COR ANGLAIS, ÉTIENNE LOUPOT  
ET BASTIEN MARTIN – GUITARES, EMILIO GIOVANOLI – CONTREBASSE  
Djangologist – jazz manouche

**VENDREDI 23 MAI - 20H**  
STÉPHANE DE MAY  
Récital de piano – Beethoven et Mendelssohn

**SAMEDI 28 JUIN - 18H** CAMPAGNE MARCEL  
MUSANGO  
Jazz-tango-musette (grande salle en cas de pluie)

concert  
de l'été!

VOUS POUVEZ SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE CAP DE PLUSIEURS MANIÈRES :

- EN ADHÉRANT À L'ASSOCIATION
- EN DEVENANT MEMBRE DU COMITÉ
- EN DONNANT UN COUP DE MAIN PONCTUEL



TOUTES LES INFORMATIONS TELLES QUE PROGRAMME DÉTAILLÉ, FORMULAIRE D'ADHÉSION, STATUTS, ETC., SONT DISPONIBLES SUR [WWW.CAPASSOCIATION.CH](http://WWW.CAPASSOCIATION.CH)  
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS D'ANNE-CLAUDE KÜNZI HOFMANN,  
PRÉSIDENTE, [CAP.PAUDEX@GMAIL.COM](mailto:CAP.PAUDEX@GMAIL.COM)

## SUBVENTIONS

## ÉTUDES MUSICALES

Un subside est accordé aux parents domiciliés à Paudex dont les enfants en âge de scolarité obligatoire suivent les cours dans les écoles de musique suivantes :

- École de musique de Pully
- Corps de musique de Pully
- CLEM, Cercle lémanique des études musicales
- Conservatoire de Lausanne

La manière de procéder est la suivante :

- Avant le 31 mai de chaque année, les parents nous adressent les factures acquittées pour l'année scolaire en cours (par exemple : 2024-2025).
- Les parents nous indiquent leurs coordonnées bancaires ou postales.
- La décision de taxation fiscale du ménage, les décomptes de salaires des trois derniers mois ainsi que tout autre revenu (rente, bourse, allocation doivent être joints à la demande).
- Le versement de la subvention annuelle intervient pour le 30 juin de l'année en cours.

La prise en charge par la commune d'une partie des frais d'études de musique est déterminée selon un barème figurant dans la Directive municipale concernant la subvention des études musicales. Vous trouverez ce document sur notre site internet sous la rubrique « Subventions ».

ALEXIS MESSERLI, GREFFE MUNICIPAL



## SOLIDARITÉ

## L'AVANT-POSTE: APRÈS UN BEL ÉTÉ...

**N**otre groupe a pu organiser sa fête d'été en face de notre local cette année, sous les arbres du préau de l'ancien collège dont la cour est maintenant engazonnée. Un grand merci à notre Municipalité pour la mise à disposition de cet espace!

Quel bel endroit pour ce moment convivial qui nous a rassemblés nombreux, en toute simplicité! Il fait bien meilleur sous les arbres et sur l'herbe que dans un petit parking, et nous en avons tous profité.

Nos plus jeunes invités, les «grands» de la garderie Les Petits Pas, aussi.

Avec deux membres de notre groupe, ils participent toute l'année à des moments intergénérationnels. Au programme: lecture et bricolage avec Bettina et jardinage avec Christiane, du plaisir et de beaux échanges pour tous. Pour la fête, ils nous avaient préparé de délicieux cookies et, comme nous, ont beaucoup apprécié le concert de cor des Alpes que M. Battaglia nous a offert. Merci à lui aussi!

Le café du mercredi a eu lieu tout l'été, et continue d'être organisé, comme d'habitude, tous les mercredis dès 9h30. La table au bistrot a aussi réuni ses habitués tous les derniers mercredis du mois.



Les autres activités ont repris dès le mois de septembre. Le programme est toujours affiché sur la porte du local de l'Avant-poste, avec les coordonnées des personnes de contact. Bienvenue à chacune et chacun!

Nous abordons la rentrée avec des projets, dont certains seront réalisés au moment de la parution de cet article (échanges avec Mme Sattiva Spring à propos des nouveautés du droit successoral, Journée mondiale des aînés, manifestation à cette occasion avec les quartiers solidaires de Pully, etc.).

Nous vous remercions de réserver votre fin de journée du jeudi 5 décembre pour notre traditionnelle «fenêtre de l'Avent» au local. D'autres informations plus précises suivront.

Notre groupe est toujours à la recherche de nouvelles idées et nouvelles personnes, n'hésitez donc pas à prendre contact: [paudexsolidaire@gmail.com](mailto:paudexsolidaire@gmail.com) ou 079 256 47 18

CATHERINE SCHMIDT ET CHRISTIANE FONTANNAZ,  
AVANT-POSTE



## IMPÔTS

## IMPÔTS SUR LES CHIENS 2025

**L**es propriétaires ou détenteurs de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Greffe municipal, jusqu'au vendredi 24 janvier 2025:

- les chiens achetés ou reçus en 2024;
- les chiens nés en 2024 (date de naissance exacte) et restés en leur possession;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2024;
- les chiens qui n'ont pas été annoncés;
- les chiens déjà inscrits en 2024 et antérieurement et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office, par conséquent, il n'est pas nécessaire de les annoncer à nouveau;
- les chiens décédés, vendus ou donnés avant le 30 juin 2025 seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel;
- les chiens acquis après le 30 juin 2025 seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel.

L'impôt communal est de fr. 100.-.

L'impôt cantonal est de fr. 100.-.

ALEXIS MESSERLI, GREFFE MUNICIPAL

# INFORMATIONS DIVERSES POUR 2025

## COMMUNE DE PAUDEX

### ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX

#### Bureaux

Espace Delamuraz  
Route de la Bordinette 5  
Case postale 40 – 1094 Paudex  
021 791 12 12

[syndic@paudex.ch](mailto:syndic@paudex.ch)  
[greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch)  
[www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h,  
ainsi que de 13 h à 16 h les lundi et mercredi

#### Greffe municipal, administration générale, service du personnel

M. Nicolas Chamorel, secrétaire municipal  
021 791 12 12  
[greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch)

#### Service technique

M. Alexandre Larpin, technicien  
021 791 12 58  
[alexandre.larpin@paudex.ch](mailto:alexandre.larpin@paudex.ch)

#### Contrôle des habitants, bureau des étrangers, registre civique, documents d'identité, naturalisations

M. Alexis Messerli,  
préposé au Contrôle des habitants  
021 791 12 12  
[alexis.messerli@paudex.ch](mailto:alexis.messerli@paudex.ch)  
[controle.habitants@paudex.ch](mailto:controle.habitants@paudex.ch)

#### Bourse communale

Mme Janine Ravessoud, boursière  
021 791 12 35  
[bourse@paudex.ch](mailto:bourse@paudex.ch)

#### Manifestations

Mme Christine Theytaz, secrétaire municipale adjointe  
021 791 12 12  
[christine.theytaz@paudex.ch](mailto:christine.theytaz@paudex.ch)

#### Location des salles

Mme Christelle Chillier, secrétaire  
021 791 12 12  
[christelle.chillier@paudex.ch](mailto:christelle.chillier@paudex.ch)

#### Intendance

M. Alan Buhler, Agent d'exploitation - Intendant  
079 774 69 94  
[intendance@paudex.ch](mailto:intendance@paudex.ch)

#### Voirie

M. Raphaël Nicod, 076 369 12 65  
M. Yann Foretay, 079 461 25 67  
[voirie@paudex.ch](mailto:voirie@paudex.ch)

## URGENCES

POLICE 117  
FEU 118  
AMBULANCE 144

POISON 145  
CENTRALE DES MÉDECINS  
DE GARDE 0848 133 133

En cas d'urgence uniquement pour une intervention sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité, veuillez contacter le service de piquet en appelant la Police Sécurité Est lausannois au 021 721 33 11.

## SERVICES UTILES

#### Accueil familial de jour de Pully- Paudex-Belmont-Lutry

021 721 31 68  
Permanence: mardi,  
de 13h30 à 15h30

#### Agence d'assurances sociales (AAS)

Av. C.-F. Ramuz 43  
1009 Pully  
021 557 84 00  
Du lundi au jeudi, de 13h30  
à 16h30, et le vendredi  
de 13h30 à 16h00

#### Centre médico-social CMS Pully-Paudex- Belmont

Aide et soins à domicile  
Avenue de Lavaux 63  
1009 Pully  
021 721 24 44  
Du lundi au vendredi,  
de 7 h à 18 h

#### Centre social régional de l'Est lausannois- Oron-Lavaux CSR

Avenue de Villardin 2  
1009 Pully  
021 557 84 00  
Du lundi au vendredi, de 8 h  
à 11 h 30 et de 13h30 à 16h30  
du lundi au jeudi et de 13h30  
à 16 h le vendredi

#### Collège de Paudex

Route de la Bordinette 7  
Salle des maîtres  
021 791 13 01

#### Contrôle des champignons

[www.vapko.ch](http://www.vapko.ch)

#### Direction de l'École primaire et secondaire

Ch. du Fau-Blanc 15  
Collège Arnold-Reymond  
1009 Pully  
021 577 97 97

#### École maternelle de l'entraide familiale

Inscription: Marine Frey  
Route de la Bordinette 9  
078 771 39 01

#### Entraide familiale Pully-Paudex-Belmont

[www.aef-ppb.ch](http://www.aef-ppb.ch)

#### Office de l'état civil cantonal vaudois

Av. de Sévelin 46  
1004 Lausanne  
021 557 07 07  
Du lundi au vendredi  
de 8 h à 16h30

#### Fondation de l'enfance et de la jeunesse Pully-Paudex

Accueil collectif  
(nurseries, garderies,  
UAPE et APEMS)  
Chemin du Montillier 3  
1009 Pully  
021 721 31 67  
Inscriptions au 021 721 31 94  
Mardi, de 10 h à 12 h

#### Garderie

Les Petits Pas  
Route de la Bordinette 7  
1094 Paudex  
021 791 00 54  
Inscriptions: mardi matin  
et mercredi après-midi

#### Gendarmerie cantonale

Route du Lac 7  
1094 Paudex  
021 557 18 21  
Horaires du guichet:  
mardi, de 7 h 30 à 12 h,  
jeudi, de 13 h à 17 h

#### Justice de paix du district Lavaux-Oron

Rue Davel 9  
Case postale  
1096 Cully  
021 557 82 55

#### Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois

Rue Caroline 11Bis  
Case postale 7064  
1002 Lausanne  
021 316 23 11

#### Office régional de placement (ORP)

Avenue C.-F.-Ramuz 43  
1009 Pully  
021 557 19 10

#### Office des poursuites du district Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6  
Case postale  
1096 Cully  
021 557 83 10

#### Paroisse catholique

Curé modérateur  
Stefano Manfredi  
Cure catholique  
Route de Lavaux 17  
1095 Lutry  
021 791 25 49

#### Paroisse protestante

Secrétariat paroissial  
Avenue du Prieuré 2B  
1009 Pully  
021 728 04 65  
Pasteur  
David Freymond  
021 331 56 73

#### Police Sécurité Est lausannois

Rue de la Poste 9  
1009 Pully  
021 721 33 11

#### Préfecture du district de Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6  
Case postale 48  
1096 Cully  
021 316 07 10

#### Protection civile

Route de l'Industrie 15b  
1072 Forel-Lavaux  
021 338 03 60

#### Ramonage officiel

Stéphane Flückiger  
Chemin du Théâtre 1A  
1077 Servion  
079 964 67 06

#### Registre foncier

[www.rf.vd.ch](http://www.rf.vd.ch)

#### Services industriels - électricité

Place Chauderon 23  
Case postale 7416  
1002 Lausanne  
0842 841 841

#### Service bénévole Pully-Paudex- Belmont-Lutry

021 728 12 13  
Lundi, mercredi et vendredi,  
de 9 h à 11 h

#### Service de la sécurité civile et militaire

021 316 51 00

#### Service du feu du SDIS Ouest-Lavaux

Urgence 118  
[www.sdis-ouest-lavaux.ch](http://www.sdis-ouest-lavaux.ch)

#### Surveillant de la faune

M. Jean-Marc Duc  
Route de Mores 8  
1053 Cugy  
079 237 42 60

#### Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) L'Escale

Route de la Bordinette 12  
021 791 20 40

# INFORMATIONS DIVERSES POUR 2025

## AGENDA

FÊTE À PAUDEX

20 juin 2025, dès 18h

FÊTE DU 1<sup>er</sup> AOÛT

Port de Paudex, dès 19h

VENTE DE VIN

5 mai 2025, de 18h à 19h

LOTO

7 novembre 2025, dès 19h

THÉ DANSANT POUR LES AÎNES

Grande Salle de Paudex

**De février à juin, tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois, de 14h à 17h**

Organisé par Pro Senectute



Service Bénévole de  
Pully, Paudex, Belmont et Lutry

**Vous habitez la région, vous disposez d'une voiture et d'un peu de temps libre?**

Le service des bénévoles a besoin de votre aide pour continuer son action de soutien aux personnes à mobilité réduite! Horaires selon vos disponibilités et indemnisation pour vos frais.

**Appelez  
Brigitte Pahud  
021 728 23 27**

## GESTION DES DÉCHETS

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ADOPTÉ LE 4 MARS 2013

**Notre guide des déchets recense toutes les informations utiles et nécessaires concernant l'élimination et le recyclage des déchets. Il est à votre disposition à l'administration communale. Ci-après, quelques extraits.**

### ORDURES MÉNAGÈRES

Elles doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés, vendus dans la plupart des commerces et à l'administration communale. Les sacs sont déposés en bordure de la voie publique les mardi et vendredi avant 7h, sauf le vendredi 18 avril (Vendredi Saint) et vendredi 1er août (Fête nationale). Les immeubles et les propriétaires sortiront les conteneurs à ordures aux mêmes conditions.

**IMPORTANT: tout ce qui est incinérable d'une longueur égale ou inférieure à 60 cm doit être mis dans un sac taxé de 17, 35, 60 ou 110 litres.**

### PAPIERS – CARTONS

Pour les habitations à plusieurs logements, le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs, qui seront sortis avant 7h au bord de la voie publique tous les vendredis sauf le vendredi 18 avril (Vendredi Saint) et le vendredi 1er août (Fête nationale). Pour les privés qui n'ont pas de conteneurs, ces déchets doivent être déposés, en paquets ficelés, en bordure de la voie publique avant 7h. Le dépôt en vrac est strictement interdit. Les cartons de grandes tailles doivent être découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux déchetteries. **Le ramassage est organisé tous les vendredis.**

### DÉCHETS ENCOMBRANTS

Trois possibilités s'offrent à vous:

- Aux déchetteries, sur présentation d'une carte à commander à l'administration communale:  
**Perraudettaz à Pully:** mardi et vendredi de 9h à 13h, mercredi et jeudi de 15h à 19h et samedi de 8h à 15h.  
**Malley à Lausanne:** lundi à vendredi de 8h à 18h et samedi de 8h à 17h.
- Œuvres caritatives et vide-grenier pour les objets en bon état.
- Collecte payante, sur appel, pour les déchets encombrants de grandes dimensions (CHF 100.– pour au maximum cinq

objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m<sup>3</sup>). Pour bénéficier de cette prestation, prendre contact avec l'entreprise Métraux Transports SA, à Savigny, au 021 784 80 70, et suivre les instructions qui vous seront données.

### DÉCHETS SPÉCIAUX

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant les produits du même type. Leur reprise est gratuite. Vos médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, vos piles dans les commerces et vos produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchetteries.

**Il est par ailleurs possible de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux** organisées par Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex **les premiers samedis de mai et d'octobre (3 mai 2025 et 4 octobre 2025).**

### DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans les conteneurs plastiques adéquats et être sortis au bord de la route le mardi avant 10h (sauf les jours fériés, pas de ramassage). En période de taille, des fagots de branches attachés avec de la ficelle naturelle, de maximum 1 m de long et 40 cm de diamètre (maximum 1 m<sup>3</sup>), peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. Des conteneurs sont à disposition aux déchetteries. Seuls des petits sacs compostables, marqués d'un quadrillage en diagonale, sont autorisés.

### AUTRES DÉCHETS

Alu, fer-blanc, animaux morts, appareils électriques et électroniques, canettes de boissons, capsules de café en aluminium, déchets inertes, ferraille, huile usagée, PE, PET, piles, pneus, sapins de Noël, textiles, verre: **vous référer à notre guide sur les déchets.**

**La Municipalité ainsi que les collaborateurs de la commune de Paudex vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2025**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						<b>1</b> <b>Feux de l'Avent</b> Plage de Paudex
<b>2</b> <b>École de Paudex</b> Fête de la courge	<b>3</b> <b>Vente de vin</b> Bordinette 9	<b>4</b> <b>École maternelle</b> Bordinette 9h	<b>5</b> <b>Village Solidaire</b> Avant-poste Route du Simplon 6	<b>6</b>	<b>7</b> 	<b>8</b> <b>Famille Jaquet</b> Fontaine 6
<b>9</b> <b>ProMove Santé</b> Charretaz 6 M. A. Duperrex	<b>10</b> <b>Raclette des commerçants</b> <b>Noël des enfants</b> Place de la Fontaine	<b>11</b> <b>Madame J. Pidoux</b> Bordinette 2	<b>12</b> <b>Garderie Les Petit Pas et l'UAPE L'Escale</b>	<b>13</b> <b>Famille Nucci et Sala</b> Fontaine 11	<b>14</b> <b>Immeuble Simplon 2</b> Mme Castro	<b>15</b> <b>Famille Chaubert</b> Bernadaz 44
<b>16</b>	<b>17</b> <b>Famille Frauchiger</b> Fontaine 8	<b>18</b> <b>Famille Fontannaz</b> Etang 8	<b>19</b> <b>Famille Harvey</b> Bordinette 9	<b>20</b> <b>Immeuble Charettaz 1</b> Mme D. Eray	<b>21</b> 	<b>22</b>
 <b>23</b>	<b>24</b> <b>Famille Crisinel</b> Simplon 30					

**Tous les événements débutent à 18h. Les habitants vous accueilleront jusqu'à 19h et plus longtemps s'ils le souhaitent.**

#### VENTE DE VIN

## PAUDEX ET SA TRADITIONNELLE VENTE DE VIN DE DÉCEMBRE

La Commune de Paudex organise sa traditionnelle vente de vin de fin d'année lors de sa fenêtre de l'Avent. Venez passer un moment convivial, seul, entre amis ou en famille, autour d'un bon braséro, en dégustant des marrons chauds tout en admirant la fenêtre de Noël, que notre apprentie de 1<sup>er</sup> année aura eu à cœur de créer. Du thé de Noël et du vin chaud vous attendront et vous pourrez découvrir ou redécouvrir les vins des Côtes Saint-Maire et choisir celui ou ceux que vous aurez plaisir à rapporter chez vous pour vos repas de fin d'année. Nous nous réjouissons de ce moment en votre compagnie, alors à vos agendas!

**Quand ? Le mardi 3 décembre 2024, de 18h à 20h.**

CHRISTELLE CHILLIER, GREFFE MUNICIPAL

